



ARRÊTÉ

de désignation des présidents des bureaux de vote pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024

Direction des Affaires Générales /Service Elections
MMP/DM/LP
N° : AR2024-0734

Exemplaire ORIGINAL
Lacanau, le 28 JUIN 2024

Le MAIRE

VU l'article R.43 de Code électoral relatif à la désignation des présidents des bureaux de vote ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2024 modifiant l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 instituant les bureaux de vote dans le département de la Gironde à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

ARRÊTE

Article 1er

Sont désignés pour présider les bureaux de vote de la commune pour l'élection des députés à l'Assemblée des 30 juin et 07 juillet 2024 :

- Bureau n°1 :

Lacanau ville bourg Est
Salle des fêtes – avenue Albert François
Monsieur RENELEAU Cyrille, Adjoint délégué à la Culture, à la Vie Associative et à la Proximité et référent des Conseils de Quartiers
Né le 21 février 1973 à BORDEAUX (Gironde)

- Bureau n°2 :

Lacanau ville bourg Ouest
Salle des fêtes – avenue Albert François
Madame FRITSCH Corinne, Adjointe déléguée aux Relations Humaines, à la politique sociale, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine et membre du conseil de quartier Océan
Née le 27 mai 1969 à BORDEAUX (Gironde)

- Bureau n°3 :

Lacanau les Villages

Salle des fêtes – avenue Albert François

Madame BACQUEY Alexia, Adjointe déléguée au Développement Durable, à la forêt et au patrimoine naturel

Née le 30 septembre 1975 à BORDEAUX (Gironde)

- Bureau n°4 :

Lacanau océan Nord

Salle l'Escoure – avenue de l'Europe

Monsieur CAZENAVE Hervé, Adjoint délégué au Littoral et aux activités du littoral

Né le 05 février 1965 à LANGON (Gironde)

- Bureau n°5 :

Lacanau océan SUD

Salle l'Escoure – avenue de l'Europe

Madame COLMET épouse MARZAT Pascale, Adjointe déléguée à l'Éducation, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse

Née le 13 novembre 1962 à LYON 7^{ème} ARRONDISSEMENT (Rhône)

Article 2

Une ampliation du présent arrêté sera déposée sur les tables de vote.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Lacanau est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lacanau,
Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le **28 JUIN 2024** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

28 JUIN 2024